

Délibération n° 2026-06-13

Objet : Approbation du compte financier unique 2025 - Budget principal

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Pierre BEUFARON, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE,
Madame Mireille MALECOT donne pouvoir à Madame Julie BELLENGER.

Excusé -e-s : Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Fannie MALATERRE.

Secrétaire de séance : Madame Maud LARZILLIERE

Madame, Monsieur,

Le compte financier unique (CFU) est la nouvelle présentation des comptes locaux. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leur prérogative.

Le Conseil d'Administration va donc délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté uniquement pour le budget principal.

Pour rappel, le budget principal regroupe les services administratifs centraux : la direction du secrétariat général, la direction action sociale et hospitalité, le portage de repas et la Maison des Aînés. Il inclut donc les dépenses correspondant à la masse salariale des agents de ces services, ainsi que toutes les dépenses de fonctionnement propres à ces services.

SECTION FONCTIONNEMENT

1-Le service action sociale et hospitalité

Ce service gère principalement les aides facultatives ainsi que les dépenses liées à la Mission Hospitalité.

Membres	
Présents	13
Procurations	2
Absents	2
Délibéré : adopté à l'unanimité	

Le montant des aides facultatives s'élève en 2025 à 619 888.85 € contre 694 131.09 € en 2024. La diminution de ces dépenses s'explique par les modifications liées au règlement des aides facultatives voté en 2025 et qui étale les aides des bénéficiaires sur 2 années civiles. Le budget 2026 a été reconduit à hauteur de 670 000€ pour répondre à la demande d'accompagnement.

Le budget Mission Hospitalité représente 109 897.30 € de dépenses pour un budget prévisionnel CCAS de 88 500 €. Une part du budget de la mission hospitalité est portée par la Ville en 2025. Le BP 2026 du CCAS a intégré la totalité du budget Mission Hospitalité pour un montant 267 450 €.

Le projet Archipel a fait l'objet d'une décision modificative en dépenses et en recettes pour un montant de 437 845.14 €.

2- La Direction Séniors et Liens Intergénérationnels (Maison des aînés et portage de repas)

Les principales dépenses de la DSLI correspondent essentiellement aux dépenses liées au service portage de repas (pain et autres dépenses alimentaires ainsi qu'entretien des véhicules) pour un montant de 583 242.04€ (masse salariale incluse), et celles des colis de Noël et des projets séniors pour un montant de 98 014.30€.

3- La Direction du Secrétariat Général

Les dépenses du Secrétariat Général correspondent aux fonctions supports de l'ensemble des services et directions du CCAS : assurances, logiciels, plan de déplacement de transport, adhésions diverses, ainsi que les dépenses de formation (52 077.83 €) pour l'ensemble des agents du CCAS.

A titre informatif, la masse salariale du budget principal représente 3 144 956.42 € soit 64% du compte financier unique.

4- Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement imputées au Budget Principal sont celles liées :

- Pour les concessions.cimetières et quêtes de mariage car une partie de ces recettes de la Ville de Villeurbanne est reversée au CCAS. En 2025, elles s'élèvent à 153 955.62 € contre 156 578.18 € en 2024.
- Pour le portage de repas, elles s'élèvent en 2025 734 574.30 à € contre 647 128.70 € en 2024.

Nous bénéficions également de subventions de la part de la Métropole de Lyon dans le cadre de diverses conventions comme le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) pour un montant de 40 000 €.

Pour rappel, une subvention a été perçue pour le projet Archipel pour un montant de 437 845.14 €.

COMPTE FINANCIER UNIQUE Fonctionnement

		CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024/2025
DEPENSES		4 669 282.13	4 923 849.81	+ 254 567.68 € soit + 5 %
RECETTES	<i>Hors subvention</i>	1 101 484.11	1 563 651.40	+ 462 167.29 € soit + 42 %
	<i>Subvention d'équilibre</i>	3 510 933.39	3 210 427.21	- 300 506.18 € soit - 9 %
	Total	4 612 417.50	4 774 078.61	+ 161 661.11 € soit + 4 %

RESULTAT de l'exercice 2025 en fonctionnement

Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2025
Fonctionnement	4 923 849.81	4 774 078.61	- 149 771.20

SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses correspondent essentiellement à l'acquisition du logiciel de livraison et facturation du portage pour un montant de 14 626.80 € ainsi que l'achat d'un véhicule 55 077.76 €, et de l'abondement aux provisions pour charges dans le cadre des travaux de déconnexion de l'ancien Ehpad Jean Jaurès avec la résidence autonomie pour un montant de 129 342.19 €.

Les recettes d'investissement sont liées aux dotations aux amortissements, à la collecte du FCTVA (12 682.98 €), une subvention de la Carsat (18 000 €) pour l'achat du véhicule du portage et la subvention d'équilibre de la Ville.

COMPTE FINANCIER UNIQUE Investissement

		CA 2024	CFU 2025	Evolution 2024/2025
DEPENSES		172 893.00	310 256.13	+ 137 363.13€ soit + 79 %
RECETTES	<i>Hors subvention</i>	194 776.82	200 671.93	+ 5 895.11 € soit + 3 %
	<i>Subvention d'équilibre</i>	0.00	103 183.15	
	Total	194 776.82	303 855.08	+ 109 078.26 € soit + 56 %

RESULTAT de l'exercice 2025 en investissement

Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2025
Investissement	310 256.13	303 855.08	- 6 401.05

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 4 774 078.61 € en recettes et 4 923 849.81 € en dépenses.

Les réalisations de la section d'investissement sont de 303 855.08 € en recettes et de 310 256.13 € en dépenses.

L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 5 077 933.69 € en recettes et 5 234 105.94 € en dépenses.

Section	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2025
Fonctionnement	4 923 849.81	4 774 078.61	-149 771.20
Investissement	310 256.13	303 855.08	- 6 401.05
Total	5 234 105.94	5 077 933.69	-156 172.25

Le vote par le Conseil du CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessous.

CCAS VILLEURBANNE - ETABLISSEMENT - CFU - 2025

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	553 000,00	5 135 862,14	5 788 862,14
	Recettes réalisées (1)	B	303 855,08	4 774 078,81	5 077 933,89
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	673 185,88	5 574 286,43	6 247 472,01
	Dépenses réalisées (1)	E	310 256,13	4 923 849,81	5 234 105,94
	Restes à réaliser	F	90 372,43	0,00	90 372,43
Différences entre les titres et les mandats		G = B - E	-8 401,05	-149 771,20	-156 172,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	320 185,88	438 424,29	758 609,87
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		G + H	313 784,83	288 653,09	602 437,82
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	-90 372,43	0,00	-90 372,43
Résultat cumulé		G + H + I	223 412,10	288 653,09	512 065,19

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Je vous demande donc, mesdames et messieurs, de bien vouloir approuver le compte financier unique 2025.

Ainsi fait et délibéré
 Pour copie conforme à l'original
 Villeurbanne, le 11 juin 2026
 Le Président
 Cédric Van Styvendael